



SOMMAIRE

- p. 1 Préparer le congrès. Voter...
- p. 2 Annexe 1 : Modalités et bulletin de vote
- p. 3 Annexe 2 : Schéma de vote
- p. 3 Annexe 3 : 3 enveloppes pré-imprimées

Infos Votes des isolés et retraités AJ

Préparer le congrès

Voter sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux : Un moment important de la vie démocratique du SNES-FSU

Tous les deux ans, avant de fixer en congrès les orientations du syndicat et d'élire les directions qui en coordonneront la mise en œuvre, les syndiqués du SNES-FSU font le bilan des deux ans (trois ans) écoulés et se prononcent sur la façon dont les responsables qu'ils ont élus ont exercé leurs mandats, aidés pour cela par des équipes militantes.

Ce n'est pas une formalité : le syndicat appartient à ses adhérents. Organiser la discussion, le scrutin et le dépouillement dans le syndicat, sous le contrôle direct de chacun d'entre vous, c'est faire vivre le SNES-FSU.

Chaque adhérent a reçu dernièrement le « Nice-SNES » n°237 de décembre 2015, contenant notamment le rapport d'activité et le rapport financier de la section académique, pour la période 2014-2015. Nous nous sommes efforcés de le limiter en taille pour permettre à chacun de le lire et de se prononcer lors du vote en toute connaissance de cause.

Les rapports d'activité et financiers présentés par le secrétariat national ont été publiés dans le supplément à l'US N°757 du 19 décembre 2015.

Chaque syndiqué (**à jour de sa cotisation pour l'année 2015-16 au plus tard le 4 mars 2016**), est invité à se prononcer, à bulletin secret, sur l'activité du SNES au cours des deux ans écoulés.

On peut voter par correspondance, si l'on exerce dans un établissement où il y a peu d'adhérents, ou bien si l'on est retraité ou « isolé »: en congé, en détachement, TZR, dans les LP, à l'IUFM....

Les modalités de vote sont indiqués en annexe.

*Bien cordialement,
le secrétariat académique*

Dispositions particulières concernant le VOTE PAR CORRESPONDANCE des Isolés et Retraités

Les VOTES aux rapports d'activité et financiers académiques et nationaux ont lieu du LUNDI 25 JANVIER au VENDREDI 4 MARS 2016 inclus.

Le dépouillement académique aura lieu le MARDI 8 MARS, 14 H 30, au local du SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine à Nice.

1) Conformément au règlement intérieur du S3 de Nice et à la décision du Conseil Syndical du 16 juin 2015, le vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux aura lieu du **lundi 25 janvier au vendredi 4 mars 2016 inclus**. Les modalités du vote des Isolés et des Retraités sont arrêtées comme suit.

2) **Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation** au moment où ils votent (cotisation parvenue au Trésorier académique au plus tard le 4 mars 2016). Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique ou ayant payé en plusieurs fois sont considérés comme ayant payé leur cotisation (autorisation de prélèvement signée et enregistrée au S3).

3) **Les Isolés et les Retraités votent par correspondance** selon les modalités ci-après.

Le vote se fait sous triple enveloppe, les enveloppes sont jointes à cet envoi:

- le bulletin de vote doit être mis dans la première enveloppe de couleur non cachetée, ne portant aucune indication,
- cette première enveloppe doit être mise dans la deuxième enveloppe cachetée, sur laquelle doivent figurer le nom, la catégorie, le département, à la rubrique établissement préciser isolé ou retraité et la signature.
- cette deuxième enveloppe est à mettre dans la troisième enveloppe pré-adressée cachetée, à **envoyer au plus tard le 4 mars 2016** – cachet de la poste faisant foi - à:

**SNES - votes
264 bd de la Madeleine - 06000 Nice**

4) Le dépouillement académique des votes des Isolés et des Retraités sera effectué le mardi 8 mars à 14 h 30, au siège du SNES-FSU, par la Commission académique de dépouillement.

5) Il est rappelé que **les rapports d'activité et financier académiques** sont parus dans « Nice-SNES » n°237 de décembre 2015, qui a été adressé à tous les syndiqués, les rapports d'activité et financiers nationaux ont été publiés dans le supplément à l'US n°757 du 19 décembre 2015.

En cas de difficultés, contactez le SNES (04.97.11.81.53)

Utilisez de préférence le bulletin de vote ci-dessous, car il est plus complet: il comporte les votes académiques et nationaux, contrairement au bulletin de vote national qui ne comporte que les votes nationaux.

✂-----

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention



**COMMENT
VOTER**

« ISOLÉ » ou RETRAITÉ

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

Enveloppe n°1

**ENVELOPPE
VIERGE**

Enveloppe n°2

Nom ~~Prénom~~
Etablissement : **isolé ou retraité**
Commune département
Signature

Enveloppe n°3

SNES
Votes
264 Bd de la Madeleine
06000 NICE

Rayer les mentions inutiles
sur le bulletin de vote

Insérer le bulletin dans
l'enveloppe n°1

Ne rien inscrire sur cette
enveloppe

Insérer l'enveloppe n°1
dans l'enveloppe n°2

Compléter l'enveloppe
n°2
Ne pas oublier de
Signer

Insérer l'enveloppe n°2
dans l'enveloppe n°3

Timbrer et poster